

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 04 juin 2026 à vingt heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 26 mai 2026, **étaient présents** :

Mmes JEROME, BAUSSAY, DROUET, ROBERT, REMAUD, GERMAIN et MM. REGEON, GUYNOUARD, SENECA formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Patrick BOUYER (donne pouvoir à Géraldine JEROME) Monsieur Manuel MIRONNEAU.

Madame Corinne REMAUD est nommée secrétaire à l'ouverture de la séance.

1 – Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal – Modification des points 15-16-22-26.

A la demande de la Préfecture de la Charente, Madame la Maire informe le conseil que la délibération DCM-2026-04-02-001 du 02 avril 2026 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal, doit être modifiée en ses points 15 – 16 – 22 et 26.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les délégations comme suivant :

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal : quel que soit le montant de l'aliénation et quelle que soit sa situation géographique ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, c'est-à-dire tant en défense qu'en demande, y compris en référé et représentation et ce devant toutes juridictions (de l'ordre judiciaire – qu'il s'agisse des juridictions civiles, des juridictions pénales, ou de toute autre juridiction spécialisée, tant en première instance qu'en appel ou cassation et dans le cadre de tous contentieux, saisines ou affaires nécessitant de faire valoir les droits de la commune - comme de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou cassation, dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle, ou de tous autres contentieux saisines ou affaires nécessitant de faire valoir les intérêts de la commune) et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

22° Délégation supprimée.

26° De demander à tout organisme financier l'attribution de subvention de nature à contribuer au financement des travaux et de toute opération d'investissement pour tout projet estimé inférieur à 500 000 €

POUR : 10 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Projet Monument aux Morts.

Monsieur REGEON a contacté trois entreprises pour la restauration et l'aménagement du monument aux morts :

- François DESFORGES, entreprise LITHOSPHER, tailleur de pierre à Coulgens (16)
- Michel POIRIER, tailleur de pierre à Saint-Amant de Boixe (16)
- L'entreprise Domus Ars -cette dernière n'a donné aucune réponse, ni rappel.

Les deux entreprises ont pris des mesures et des photos du monument et proposent des méthodes différentes de rénovation de ce dernier. Ces dernières fourniront leur devis pour le prochain conseil municipal du mois de juillet.

3 – Droit de préemption parcelle B 506.

Madame la Maire a reçu en mairie un certificat d'urbanisme relatif à une donation entre héritiers de la parcelle B 506 jouxtant la mairie côté rampe à mobilité réduite et l'école.

Deux magnifiques arbres sont présents sur cette parcelle et mériteraient d'être protégés. L'acquisition de cette dernière, proche de l'école, pourrait présenter un intérêt pour la commune : aire de jeux, de repos pour les enfants et habitants, etc.

Une discussion s'engage entre les conseillers. Ces derniers soulignent effectivement l'opportunité d'acquérir ce terrain lorsque les héritiers vendront ce dernier. Pour le moment, une donation entre ascendants/descendants ne permet pas de préempter.

4 – Projet signalisation.

Madame la Maire souligne que la signalétique directionnelle et la signalisation routière dans le village est vieillissante et insuffisante et sollicite les conseillers pour une prise en charge de ce dossier.

Un projet global de signalisation, comprenant l'ensemble du bourg, pourrait être étudié.

Madame GERMAIN et Monsieur SENECA souhaitent s'occuper de ce dossier. Un plan de la commune leur sera remis afin qu'ils relèvent l'existant et les besoins tant en matière directionnelle, touristique que de signalisation routière.

5 – Elections sénatoriales.

Madame la Maire rappelle aux conseillers que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre prochain et que ce vendredi aura lieu la désignation du délégué et de ses trois suppléants par le conseil municipal.

6 - Devis actualisé Agenda Charente.

Madame la Maire vient préciser le montant du devis initial d'Agenda Diagnostics concernant la recherche de plomb et d'amiante dans l'église, avant travaux.

Le devis originel s'élevait à 850 € HT, sans les prélèvements et analyses concernant l'amiante, au prix de 45,83 € HT l'unité. Quinze prélèvements ont été réalisés, ce qui porte le devis/ facture à 1 537,50 € HT.

Cette nouvelle somme fera l'objet d'une demande de subvention auprès de La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) notamment.

7 – Questions diverses.

- Madame la Maire fait un point sur la situation du Relais des Chasseurs et le mail reçu de Monsieur PEYROLE, l'exploitant du bar, relatif à sa demande de Diagnostic de Performance Energétique (DPE). Une réponse lui sera envoyée en recommandé avec accusé de réception.
- En ce qui concerne le dossier de l'agent reconnu en maladie professionnelle, Madame la Maire va saisir la Cellule Insertion et Maintien dans l'Emploi des agents reconnus Travailleurs Handicapés (CIMETH) auprès du Centre de Gestion, afin de déterminer les actions à mener pour maintenir dans son emploi l'agent communal ayant une maladie professionnelle.
- Madame la Maire donne lecture du sommaire du prochain journal communal qui sera distribué le 31 juillet prochain et sollicite les conseillers pour d'éventuels remarques, ajouts ou propositions.
- Madame la Maire avise le conseil qu'elle va adresser un courrier à tous les propriétaires de parcelle en bordure du ruisseau des « Cheneveaux » afin d'entretenir les berges si cela n'a pas été fait. Ce ruisseau alimente les sols et abrite une biodiversité essentielle qu'il convient de protéger.
- Le mardi 07 juillet, un paysagiste du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) viendra à la mairie, à la demande de madame la Maire, afin d'accompagner la commune dans son projet de plantation d'arbres tel que proposé dans le projet d'aménagement du bourg. D'autres sujets seront évoqués comme la préservation de la biodiversité du ruisseau et l'aménagement paysager de certains espaces dans le bourg.
- Monsieur REGEON fait un point sur le problème d'écoulement des eaux pluviales dans le terrain de Monsieur et Madame PRIEUR. Les services du Département nous ont dirigés vers la DDT. Cédric REGEON a contacté la DDT qui l'a dirigé vers les agences de l'eau !

Chaque service se désengage de cette problématique !

- Monsieur Aymeric REGEON souhaiterait cultiver le terrain situé entre le cimetière et la propriété de Monsieur BAUSSAY Sébastien. Le conseil émet un avis favorable à sa demande.
- Le prochain marché Xambois est fixé au vendredi 02 octobre prochain.
- Madame la Maire rappelle aux conseillers membres des différentes commissions communales qu'il conviendra d'élire le (la) vice-président(e) de chaque commission ; Madame la Maire étant Présidente de toutes les commissions.

Séance levée à 22 heures 42 minutes

La Maire

Géraldine JEROME

Les membres du conseil

La Secrétaire
Corinne REMAUD